

DEC212488DR08

Décision portant nomination de Mme Christelle OBLET aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UMR7276 intitulée « Contrôle des Réponses Immunes B et des Lymphoproliférations » - CRIBL.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R.4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction DEC12294DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'UMR7276 intitulée « Contrôle des Réponses Immunes B et des Lymphoproliférations » - CRIBL ;

Vu la décision DEC202331INSB du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Yves DENIZOT aux fonctions de Directeur d'Unité de l'UMR7276 intitulée « Contrôle des Réponses Immunes B et des Lymphoproliférations » - CRIBL ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées et non scellées* » délivrés à Mme Christelle OBLET le 9 octobre 2020 par le Société de Radioprotection Progray ;

Vu l'avis du conseil d'unité du 3 novembre 2020 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Christelle OBLET, Assistante d'Ingénieur, est nommée Personne Compétente en Radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 9 octobre 2020.

Article 2 : Missions

Mme Christelle OBLET exerce les missions prévues aux articles R.4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Christelle OBLET sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Limoges, le 27 aout 2021

Le Directeur d'Unité
Yves DENIZOT

Visa de la Présidente de l'Université de Limoges
Mme Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Ludovic HAMON